

Objet : Clause sociale et bâtiment durable

Cambrai, le 15 décembre 2015

Madame, Monsieur le Maire,

Cambresis Emploi est un outil local destiné à mettre en œuvre des actions de formation, d'accompagnement à l'emploi et d'anticipation des besoins, au service du territoire : les habitants, les entreprises, les collectivités.

Plusieurs leviers existent pour favoriser l'insertion professionnelle parmi lesquels la clause d'insertion dans les marchés publics. Celle-ci peut concerner des marchés de travaux (bâtiment, génie civil), des marchés de services et de fournitures.

Sur le champ du bâtiment, la clause d'insertion peut également permettre la mise en œuvre d'une formation intégrée au travail (FIT), la formation se réalise alors directement pendant et sur le temps du chantier. Il s'agit de monter en compétences les personnes qui sont en parcours d'insertion, voire les salariés des entreprises adjudicataires. Nous vous joignons à cet effet une note explicative.

Ce dispositif allie à la fois l'innovation (par son montage technique) et l'insertion, tout en maintenant les conditions de réalisation du marché.

Il est essentiel de pouvoir repérer les projets à court et moyen termes pour vous proposer l'intégration de la clause d'insertion dans les futurs marchés publics, si cela s'avère pertinent.

Notre équipe reste à votre disposition afin de vous exposer précisément les modalités.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures.



Hubert DEJARDIN  
Président de Cambresis Emploi

**CAMBRESIS EMPLOI**  
« Espace Cambresis »

14, rue Neuve – BP 70318  
59404 CAMBRAI Cedex

☎ 03 27 70 01 29 📠 03 27 78 76 64

[www.cambresisemploi.fr](http://www.cambresisemploi.fr)

[maisondelemploi@cambresis-emploi.fr](mailto:maisondelemploi@cambresis-emploi.fr)

[plie@cambresis-emploi.fr](mailto:plie@cambresis-emploi.fr)



RÉGION  
**Nord-Pas de Calais**



La Communauté d'Agglomération de Cambrai  
les Communautés de Communes du Cambrésis



UNION EUROPÉENNE  
Fonds social européen

**Ce projet est cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre  
du programme opérationnel national « Emploi et inclusion » 2014-2020.**

## NOTE TECHNIQUE

### La Formation Intégrée au lieu de Travail (ou FIT) Définition, quel intérêt, comment la mettre en œuvre ?

#### Qu'est-ce-que la FIT ?

La Formation Intégrée au lieu de Travail est un outil de **sensibilisation et de formation des salariés d'une entreprise aux exigences de performance énergétique de la Règlementation Thermique 2012 (RT 2012)**. Il s'agit d'inscrire au cahier des charges de l'appel d'offre d'un chantier une obligation de formation pour les entreprises adjudicataires du marché.

Elle part de 2 constats :

- les entreprises du bâtiment mobilisent peu la formation (hors formations obligatoires),
- il est nécessaire de **monter en compétences les salariés des entreprises du bâtiment** sur l'amélioration de la performance énergétique depuis la RT 2012.

Il s'agit aussi d'une volonté commune de plusieurs partenaires de **former sur le chantier et d'accompagner le geste professionnel pendant le temps de production**. Ces partenaires sont la Région, l'ADEME, l'Association Régionale pour l'Habitat et Constructys (OPCA de la Construction).

On utilise ainsi 1 levier, la **commande publique**, pour 3 objectifs :

- inciter les entreprises adjudicataires à se former sur la performance énergétique et notamment sur l'étanchéité à l'air
- mener un chantier exemplaire/vitrine, support de sensibilisations futures
- essaimer auprès des donneurs d'ordre de leur territoire.

Plusieurs projets régionaux ont déjà utilisé la FIT, en association avec des bailleurs ou des communes : Val de Hainaut à Valenciennes (14 stagiaires), SA du Hainaut à Beuvrages (9 stagiaires), la Maison des Associations de la ville de Marly (19 stagiaires), le CD2E à Loos-en-Gohelle (19 stagiaires), la ville de Gravelines pour une maison de quartier (30 stagiaires), etc...

En pratique, la formation est dispensée via 4 modules de 4 jours, étalés sur le temps du chantier, par un organisme de formation qui se déplace sur le chantier, et vise plusieurs objectifs :

- Offrir une formation contextualisée à la production du chantier
- Doter la maîtrise d'œuvre d'un outil de médiation pour le traitement de l'étanchéité à l'air
- Traiter les écueils de la co activité avec l'étanchéité à l'air comme fil rouge
- Confronter la conception aux retours terrain
- Mixer les publics en formation autour d'un objectif commun
- Toucher les personnels de la construction par la formation sur « leur » terrain

#### Quel intérêt pour une collectivité ?

La mise en œuvre de la FIT relève avant tout d'un souhait de la collectivité pour répondre à une double exigence « formation- environnement » :

- D'une part, les personnes présentes sur le chantier (en insertion via la mobilisation de la FIT) et les salariés de l'entreprise adjudicataire, bénéficient d'une montée en compétences « pratique et concrète » car immédiatement réalisée sur le temps du chantier ;
- D'autre part, la collectivité, après réalisation, dispose d'une vitrine locale pouvant être mise à l'honneur car répondant aux exigences de la réglementation en vigueur.

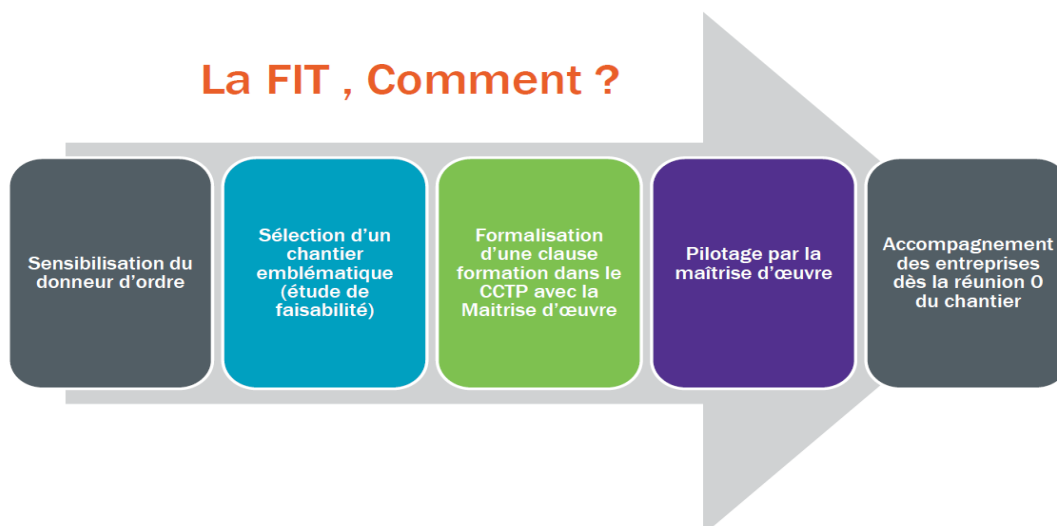
### Comment mettre en œuvre la FIT ?

Il faut tout d'abord sensibiliser les donneurs d'ordre et obtenir leur adhésion.

Ensuite il faut mener une étude de faisabilité sur un futur chantier emblématique. Il s'agit de **détecter un chantier dont la performance énergétique va être améliorée**. La formation portera sur l'étanchéité à l'air, mais elle peut être dispensée à l'ensemble des entreprises intervenant sur la performance énergétique.

Afin d'obtenir l'adhésion complète des entreprises, **il est nécessaire d'inscrire la démarche de formation (les détails de la FIT) dans le cahier des charges de l'appel d'offre**.

Enfin il faut **accompagner les entreprises et la maîtrise d'œuvre** dès la 1<sup>ère</sup> réunion de chantier.



### Quels financements ?

Le financement des coûts pédagogiques peut être pris en charge par l'OPCA de la construction CONSTRUCTYS qui est également le pilote régional de l'expérimentation.

Par contre, il faudra prévoir des délais supplémentaires aux entreprises pour leur permettre de se former.

*Vous pensez mener prochainement un chantier d'amélioration de la performance énergétique ?  
La formation des entreprises est l'une de vos priorités ?*

**Contactez-nous !**

**Pour un rdv afin de faire le point sur les marchés potentiels de votre collectivité : Daniel Legoeul, Facilitateur Clause d'Insertion au 03 27 70 75 60 ou [dlegoeul@cambresis-emploi.fr](mailto:dlegoeul@cambresis-emploi.fr)**

**Pour le volet technique lié à la FIT Stéphane Dron au 06 88 00 14 55 : [sdron@cambresis-emploi.fr](mailto:sdron@cambresis-emploi.fr)**